N° 413 CINQ CENTIMES Dimanche 12 Janvier 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnemen continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal*, 12 Lille, 51, rue Nationale, à PARIS, à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la Société anonyme de publicité *générale*, 104, boulevard Anspach et 3, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français	87	66	Ext. d'Esp. 4 0/0	71	04
4 1/2 0/0 Franç.	—	—	Rio-Tinto	431	25
Egypte 6 0/0	470	—	Panama	—	—
5 0/0 Italien	93	30	Russe	—	—
5 0/0 Turc	—	—	Alpines	242	50
Chemins Espagnols	—	—	Suez	—	—
6 0/0 Hongr. or	87	12	Tharsis	—	—
Chemin Otom.	—	—	Tendance calme.		

LA PROCHAINE RENTRÉE

La Chambre va rentrer mardi et il semble qu'elle va prendre pour la première fois possession de son rôle politique. On dirait qu'on nel'a pas encore vue, qu'on ne la connait pas et qu'on doit véritablement assister à une *première*, tant les esprits sont de tous les côtés dans l'attente de ce qui va se passer.

M. Antonin Proust, M. Rane, M. Henry Maret, ont publié des consultations politiques sur la matière. M. Bernard Lavergne a adressé une longue lettre à M. Léon Say. On dit, et on n'a pas tort : « c'est l'heure décisive. »

La Chambre en effet, va décider de son sort et du sort de beaucoup de choses dans la session qui s'ouvrira la semaine prochaine.

C'est la session ordinaire de 1890, la vraie session constitutionnelle, où la Chambre se réunit d'elle-même, sans convocation, par l'effet de sa propre initiative et de sa souveraineté.

La constitution spéciale avait dit que le chef de l'Etat convoquait les Chambres à la date qui lui convenait et les ajournait de même. Il aurait pu en vérité ne pas les convoquer du tout et pour ce qu'elles faisaient, pour cette comédie de parlementarisme qui n'était qu'une forme de la servitude, elles auraient pu aussi bien ne point paraître.

La constitution républicaine a proclamé que les Chambres se réunissaient de plein droit *chaque année le deuxième mardi de janvier*. Ce jour-là, les représentants du suffrage universel arrivent de toutes les parties du pays, sans autre invitation que celle de la loi ; ils prennent séance d'eux-mêmes comme les interprètes de la souveraineté nationale et ils délibèrent librement sur les destinées du pays.

C'est là un acte de la vie parlementaire qui nous paraît tout simple parce que nous y sommes habitués. Plus d'un de nos députés en bouclant sa valise, oublie sans doute d'apprécier toute l'importance et la signification de l'acte qu'il accomplit et la signification de l'acte qu'il accomplit spontanément. Nos irréconciliables monarchistes arrivent eux-mêmes à l'heure constitutionnelle, sans se demander ce qu'ils font en agissant ainsi, et ce qu'ils sont.

Ils sont des représentants, à leur manière, du peuple souverain, et ils obéissent ponctuellement à cette odieuse constitution républicaine. Ils quittent leurs petites intrigues provinciales et ils arrivent à Paris, n'étant convoqués par personne, excepté par la loi, qu'ils ne peuvent s'empêcher de respecter, en l'injuriant et en la calomniant sans cesse.

S'ils avaient le monarque de leur cœur, ils attendraient des ordres pour se croire des députés. Mais en république, ils exercent librement et tranquillement la plus haute fonction de la souveraineté en occupant d'eux-mêmes le siège de la magistrature que le peuple leur a confiée.

Pourquoi ne restent-ils pas chez eux? Ce serait si simple, au lieu de prétendre opposer à la marche de la constitution leur obstructionnisme impuissant et contradictoire! S'ils ne reconnaissent pas la constitution républicaine qui les convie à s'occuper des affaires de la France, à partir du second mardi de janvier, que ne témoignent-ils leur dédain et leur opposition en restant dans leurs fermes et dans leurs châteaux? On ne s'apercevra de leur absence que par la bonne tournure que prendront les choses. M. Floquet ne les enverra pas chercher par la gendarmerie.

Ce que chacun demande à la Chambre dans cette session, c'est d'avoir une politique, de s'entendre nettement avec le gouvernement républicain pour formuler cette politique et pour en présenter aux yeux du pays une expression intelligible et lumineuse.

Les républicains des divers groupes semblent encore à cette heure chercher une majorité, tandis que cette majorité existe, tandis que déjà elle a fait des preuves et ne demande qu'à vivre et marcher. Plusieurs la cherchent là où elle n'est pas où elle ne peut pas être ; ils négligent de la considérer là où elle est.

C'est une majorité républicaine, foncièrement républicaine, résolument attachée aux libertés parlementaires et aux droits du suffrage universel. Il n'y faut aucun alliage de monarchie ou d'empire. Ce ne *serait pas sa vie, ce serait à bref délai* sa perte irrémédiable.

Le pays demande une majorité de gouvernement, de progrès, de réforme, une majorité qui assure le triomphe définitif de la République sur toutes les espèces de réactions et de conspirations.

C'est cette majorité là qui doit s'affirmer, faire sentir sa force. Elle doit montrer au pays qu'on peut compter sur elle ; il en est temps. Il est vrai aussi que rien n'est plus facile si elle le veut.

Ceux qui rêvent d'autres combinaisons, non seulement s'abandonnent à des fantaisies chimériques, mais ils risquent une chose très redoutable, ils risquent de détruire la majorité naturelle qui existe pour créer une majorité artificielle qui ne vivra jamais.

Hector DEPASSE.

LA SUPPRESSION DES INAMOVIBLES

Le tirage au sort

Le Sénat aura à procéder la semaine prochaine, à un double tirage au sort pour la *désignation des deux départements auxquels* seront rattachées les séries de sénateurs, transformés en sièges départementaux par suite du décès de deux inamovibles, MM. de Malleville et Grandperret.

L'œuvre d'unification du Sénat, prescrite par la loi du 9 décembre 1884, se poursuit ainsi progressivement. Par suite de ces deux décès, vingt-cinq sièges d'inamovibles — soit le tiers du nombre total — se trouvent supprimés et les sièges des sénateurs des départements augmentés d'autant.

Les 75 sièges d'inamovibles ont été attribués d'avance à 65 départements dont la représentation sénatoriale, eu égard à la population a été jugée insuffisante.

Vingt-trois de ces départements se sont déjà vu attribuer un *siège supplémentaire* depuis 1884 jusqu'à aujourd'hui. Ces départements sont les suivants :

Ain, Aisne, Ardennes, Cher, Corrèze, Corse, Côtes-du-Nord, Creuse, Doubs, Garonne (Haute-), Gironde, Jura, Landes, Loire, Loire-inférieure, Lot-et-Garonne, Manche, Marne (Haute-), Nord, Puy-de-Dôme, Seine-et-Oise, Vienne et Vienne (Haute-).

Sur ces 23 départements, 20 ont épuisé leur droit et n'ont plus à figurer dans les tirages ultérieurs, leur contingent de sénateurs étant atteint. Seuls les départements de la Loire et de la Loire-Inférieure auxquels la loi a accordé deux sénateurs de plus et le Nord auquel elle en a accordé trois et qui n'ont encore acquis qu'un sénateur supplémentaire jusqu'ici, concourront aux tirages au sort futurs pour l'acquisition des autres sièges d'inamovibles au fur et à mesure des extinctions.

Voici d'ailleurs la liste complète des 45 départements qui concourront aux tirages au sort futurs pour l'acquisition des sièges d'inamovibles supprimés.

Seine. — 5 sièges à recueillir.

Ille-et-Vilaine, Nord et Saône-et-Loire. — Chacun 2 sièges à recueillir.

Ardèche, Aube, Aude, Bouches-du-Rhône, Charente, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Dordogne, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Gers, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Loire-et-Cher, Loire, Loire (Haute-), Loire-Inférieure Loiret, Lot, Maine-et-Loire, Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Meuse, Nièvre Pas-de-Calais, Rhône, Saône (Haute-), Savoie-Savoie (Haute-), Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Sèvres (Deux-), Somme. Tarn. Var, et Yonne. — Chacun 1 siège à recueillir.

LES *Diplômes de l'Exposition*

Les exemplaires du diplôme de l'Exposition destinés aux exposants récompensés auraient dû être livrés aux termes du règlement du concours, le 1er janvier. Ils ne le seront qu'à la date du 1er mars.

Ce retard de deux mois est dû à un accident dont le graveur a été victime au milieu de décembre dernier : une chute qu'il a faite a déterminé une maladie de l'œil qui l'a mis, *pendant trois semaines, dans l'impossibilité* de travailler.

D'après les prévisions, les diplômes seront entièrement distribués à la date du 31 août. A cette date également auront été distribuées toutes les médailles de bronze qui accompagneront les diplômes portant des récompenses supérieures à la mention honorable.

LE BANQUET des Commandants de Corps d'armée

Le président de la République a donné jeudi soir un grand dîner en l'honneur des commandants de corps d'armée appelés à Paris pour prendre part aux travaux de la commission de classement.

M. Carnot avait à sa droite le général Saussier et à sa gauche le général de Galliffet.

Mme Carnot avait à sa droite M. Barbey, ministre de la marine, et à sa gauche le général Février.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, indisposé, s'était fait excuser.

Assistaient également au dîner : les généraux Billot, Davoust, Thomassin, Ducos de la Hitte, Secrétain, Haillot, membres du conseil supérieur de la guerre; les commandants de corps d'armée, à l'exception des généraux de Cools, de Miribel, de Launay, Coiffé, indisposés; les directeurs des ministères de la guerre et de la marine; les présidents des comités d'infanterie, de l'artillerie, vice-président du comité d'amirauté; l'amiral Lafont, président du conseil des travaux; les commandants des écoles militaires; le général Brugère, secrétaire général de la présidence; les colonels Lichtenstein et Kornprobst, le commandant de Maigret, le commandant Chamoins, le capitaine Noël, le lieutenant Ancion, officiers de la maison militaire du président de la République, etc.

Une brillante réception ouverte a suivi le dîner.

CONFLIT D'AUTORITÉ

Entre un agent espagnol et un consul français

Il est survenu une petite rivalité d'autorité entre le capitaine du port de Vigo et le vice-consul de France en cette ville.

L'agent espagnol annonce qu'il a l'intention de faire des visites officielles à bord des transatlantiques de la compagnie des Messageries maritimes, sous prétexte de surveiller l'émigration espagnole vers l'Amérique du Sud; mais, au mépris des conventions consulaires, il refuse de se faire accompagner par le vice-consul.

La question est soumise au gouvernement français.

LE DENIER DE SAINT-PIERRE

Une recette qui ne chôme pas.

Le Denier rapporte de Rome le résultat pour 1889. Pour être moins important qu'en 1888, le chiffre n'en est pas moins fort respectable.

Pendant l'année 1889, le denier de Saint-Pierre a rapporté au Vatican environ trois millions de francs, soit environ 150,000 fr. de moins qu'en 1888.

L'Autriche a fourni 400,000, la France 350,000, l'Espagne 200,000, l'Allemagne 180,000, l'Irlande 130,000, l'Angleterre 95,000, la Belgique 105,000, la Suisse 55,000, la Pologne, 85,000, l'Amérique du Nord 285,000, l'Amérique du Sud 310,000, l'Afrique 95,000, l'Asie 180,000, la Roumanie 100,000, l'Italie 555,000, le Portugal, 150,000.

En Australie, en Océanie, en Russie et dans les pays scandinaves, on a recueilli 100,000 fr.

La Turquie, le Montenegro, la Grèce, la Serbie n'ont presque rien rapporté. Des pays sans foi !

Le calendrier positiviste au Brésil

Un décret du ministre de l'intérieur

Le ministre de l'intérieur du gouvernement provisoire du Brésil, ayant décrété la mise en vigueur du calendrier positiviste d'Auguste Comte, la dénomination des jours de la semaine est arrêtée comme suit :

Le dimanche s'appellera « humanidi » jour de l'humne, en opposition à la dénomination religieuse du jour de Dieu.

Les autres journées de la semaine s'appelleront dorénavant, dans l'ordre : mardi, jour du mari; patridi, jour du père; filidi, jour du fils; fratridi, jour du frère; domidi, jour de la maison; matridi, jour de la mère.

Les douze mois porteront, dans l'ordre actuel, les noms suivants :

Moïse, Homère, Aristote, Archimède, César, Saint-Paul, Charlemagne, Dante, Guttenberg, Shakespeare, Descartes et Frédéric-le-Grand.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir Roubaix-Tourcoing

Le Produit des Impôts

Paris, 10 janvier.— Le produit des impôts et revenus indirects pour le mois de décembre dernier est inférieur de 6,946, francs aux évaluations budgétaires et inférieur de 8,969,100 francs au résultat de décembre 1888.

Le produit pour l'année 1889 tout entière présente une plus value de 20,804,000 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une plus-value de 15,400,000 fr. par rapport au résultat de l'année 1888.

LA COMMISSION DE PANAMA

Paris, 10 janvier. — Quelques journaux du soir publient une dépêche de Panama dans laquelle il est dit la commission d'étude a commencé ses travaux. L'opinion de la commission est favorable au projet d'un lac intérieur permettant l'achèvement du canal.

Les déserteurs

Le ministre de la guerre adresse la circulaire suivante :

A MM. les généraux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon,
les généraux commandant les corps d'armée.

Paris, 9 janvier.

Messieurs,

Aux termes de l'article 3 de la loi d'amnistie du 19 juillet dernier, et conformément aux articles 4 et 5 du décret du 2 août dernier, les déserteurs et insoumis résidant hors de France mais en Europe, doivent avoir fait leur déclaration de soumission devant le représentant accrédité de la France dans le lieu de leur domicile dans le délai de six mois à partir de la promulgation de ladite loi, c'est-à-dire, au plus tard, le 21 janvier courant.

Les déserteurs et insoumis de cette catégorie qui, passé ce délai, n'auront point fait acte de repentir seront de nouveau recherchés et poursuivis, s'il y a lieu.

Ceux qui, après avoir fait leur soumission, se trouvant dans l'obligation de servir, n'auront point rejoint la France dans un délai normal ou n'auront point répondu aux convocations qui pourront leur être faites, seront de nouveau signalés, recherchés et poursuivis.

Je vous prie de vouloir bien donner des ordres dans ce sens.

Je vous devoir vous rappeler que, pour les déserteurs et insoumis résidant hors d'Europe, le délai de soumission n'expire que le 21 juillet 1890.

C. DE FREYCINET.

NÉCROLOGIE

Paris, 10 janvier. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de l'un de nos confrères républicains les plus distingués et les plus militants, M. EugèneTénot, rédacteur en chef de la *Gironde*, qui a succombé ce matin des suites d'une congestion pulmonaire.

M. Eugène Ténot était né en 1839 dans le département des Hautes-Pyrénées. Il fut, au sortir même de ses études classiques, chargé de cours dans divers lycées et notamment à Alger. Ce n'est qu'en 1869 qu'il vint définitivement à Paris, et presque aussitôt il publia une brochure politique, le *Suffrage universel et les Paysans*, et deux volumes d'études historiques sur le coup d'Etat : la *province en décembre 1851* et *Paris en décembre 1851*, qui eurent un rapide et retentissant succès.

En ravivant, sous une forme saisissante, d'anciens souvenirs, il donna un élément nouveau à l'opposition libérale de ce temps. En 1865, l'émoi fut attaché à la rédaction du *Siècle*, dont il devint l'un des principaux collaborateurs ; il y continua vaillamment la lutte contre l'empire.

Nommé, en 1870, préfet des Hautes-Pyrénées, il donna sa démission le 8 mars 1871, le jour même de l'armistice, et bientôt après il prenait, à Bordeaux, la direction d'un des plus importants organes du parti républicain en province, le journal la *Gironde*. Il s'était toujours beaucoup occupé des questions militaires, et c'est à cette préoccupation de son esprit que répondaient des études fort remarquées sur les *Campagnes des armées du second empire*, publiées en 1872, et sur *Nos frontières*.

L'autorité qu'il avait acquise dans le parti républicain détermina ses compatriotes de Tarbes à le choisir comme leur représentant à la Chambre des députés, où il siégea de 1881 à 1885.

A cette date, le scrutin de liste donna la majorité au parti réactionnaire dans le département des Hautes-Pyrénées, et Ténot rentra dans la vie privée, d'où il refusa de sortir aux dernières élections législatives.

Ses derniers jours semblent avoient été attristés par une grave maladie d'yeux.

M. Ténot a été emporté en trois jours.

C'est en allant voir un de ses fils, conseiller de préfecture à la Rochelle, qu'il avait pris le germe de la maladie.

A la même heure que M. Ténot, est mort un autre rédacteur de la *Gironde*, M. Coulon, âgé de trente-neuf ans.

M. Coulon est mort des suites d'une blessure reçue en duel, il y a quelques années, et qui s'était rouverte. Il avait collaboré à plusieurs journaux et appartenait aujourd'hui à *Gironde* depuis deux ans.

L'INFLUENZA

Les remèdes

Une série de remèdes pour ceux que l'influenza inquiète :

Faire usage de cigarettes de camphre ou d'autres, surtout parce que celui qui a une cigarette entre les lèvres est obligé de respirer seulement par le nez ; il suffit pour éviter les irritations du larynx, des bronches et des poumons : éviter surtout de parler dans la rue, contre le vent. etc.

***

Nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Permettez moi de vous signaler un remède prompt et énergique contre l'influenza, m'en étant servi moi-même ainsi que plusieurs personnes atteintes de cette maudite maladie.

Le remède, de prime abord, sera peut-être considéré par les hygiénistes comme dangereux.

En ce cas, que ces personnes en fassent l'essai, il est peu coûteux et est à la portée de tout le monde.

Mettre dans un litre d'eau :

Une bonne poignée de feuilles de cassis ;
Deux petits sachets de thym ;
Une pincée de camphre valeur d'une noisette ;
Une petite poignée de bois de boulean ;
0,10 cent. de bon sucre noir.

Faire bouillir le tout dix minutes. Boire le soir et dans la journée fort chaud.

Je compte sur votre bon vouloir pour faire insérer cette bonne recette, persuadé d'avance que ceux qui l'utiliseront n'auront qu'à s'en louer.

Agréez, etc.

Un jardinier.

La Situation

Paris, 10 janvier. — La situation sanitaire de Paris est décidément en voie de régularisation. Le nombre des décès a diminué aujourd'hui assez sensiblement.

En province les nouvelles qui nous parviennent sont infiniment moins rassurantes. A Brest notamment l'hôpital de la marine compte au moins 700 malades dont 250 à 300 influenzés. A Bordeaux la maladie sévit d'une façon absolument désespérante. Toutes les familles sont atteintes dans un ou plusieurs de leurs membres. Les services publics sont désorganisés. Les hôpitaux sont comblés et la mortalité atteint des proportions étonnantes; aussi la population est-elle extrêmement inquiète.

A Nantes, l'épidémie prend une grande extension également et l'on évalue à 10,000 le nombre des malades. La situation est meilleure à Marseille et dans les environs. En Algérie, la maladie vient de faire son apparition à Oran. Jusqu'à présent, le caractère de l'influenza est peu grave.

A Londres, l'épidémie est en voie de décroissance.

Le *Journal médical* de Vienne a établi une statistique d'où il résulterait que depuis l'invasion du mal, 450,000 personnes ont été atteintes dans la capitale de l'Autriche. C'est la proportion de 40 p. c.

DISPARITION D'UN VALET DE CHAMBRE

L'Affaire Candrian

SUITE DE L'INTERROGATOIRE

Après Favreuille, c'est l'ex-entrepreneur des pompes funèbres, Lehrasseur, qui déclare s'être occupé du récépissé dont il s'agit dans l'absolue confiance que, conformément aux dires de Favreuille, il appartenait à l'oncle de celui-ci.

— Je n'ai rien conservé de l'argent provenant de cette négociation, déclare-t-il, et je n'aurais point sacrifié ma maison pour pareille aventure si j'avais connu la vérité.

Puis, voici la femme Kirche, maîtresse du précédent, qui pleure à chaudes larmes, proteste de sa bonne foi et jure que, s'appelant Drague de son nom de jeune fille, c'est par inadvertance qu'elle a signé du nouveau ce nom pour signer « Eugard » l'acquit par elle remis à la caisse municipale.

Ainsi s'expliquent les accusés quant au premier récépissé, ce dernier, quant à lui, le récépissé nominatif constatant le dépôt des valeurs à la Banque Parisienne.

Pour celui-là, d'autres accusés entrent en scène, car Lehrasseur, d'abord chargé de la négociation s'en est désintéressé certain jour:

« Quand vous avez trouvé l'opération compliquée ? objecte M. le président. — Non, réplique-t-il, quand j'ai soupçonné que c'était vreuille me mentait. »

Mais passons.

— Pour le second récépissé Favreuille, je me suis adressé au comptable de Mongin-Monnerot, mon vieux camarade. Il m'abusait, lui aussi par une tentatible, Mongin qui me dit connaître des banquiers et qui fit le nécessaire. L'opération m'a rapporté 1,200 fr. environ.

M. le président. — Que vous a raconté Mongin touchant le banquier qu'il avait consulté ?

Favreuille. — Que celui-ci avait calmé ses inquiétudes en lui disant : « N'ayez donc crainte, farceur, l'affaire est très facile et vous aurez tort de l'abandonner. Préférez-vous que les valeurs de ce disparu passent à l'Etat ?

M. le président. — Et qui était ce banquier.

Favreuille. — C'était Paris.

A ce point des débats, c'est aux autres accusés de répondre.

Le premier, Mongin-Monnerot, dont la famille est, paraît-il des plus honorables, raconte très simplement comment voulant obli-

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 71

LA PETITE MIONNE

DEUXIÈME PARTIE

LES DÉSESPÉRÉS

Que de choses je pourrais vous dire, dont mon cœur et ma pensée sont remplis!

Je voudrais parler, ne vous rien cacher, vous dire tout aujourd'hui ; mais quelque chose me retient, je sens que les paroles expireraient sur mes lèvres.

Oh ! ne vous étonnez pas ; il y a souvent des choses qu'on voudrait dire et qu'on est forcé de garder. Le moment n'est pas venu, il faut que j'attende encore.

Sur les joues et le front de Mionne le rose se changeait en vermillon.

Elle comprenait. Les paroles pleines de réserve du jeune homme n'étaient-elles pas l'équivalent de ces trois mots :

« Je vous aime ! »

Qui peut dire, d'ailleurs que Mionne n'avait pas déjà deviné le secret de Georhes.

— Voyez-vous, mademoiselle Herminie, reprit le peintre, je suis pauvre.

— Nous sommes pauvres aussi, dit-elle, comme si elle eût voulu encourager Georges à sortir de sa réserve, en faisant ressortir l'égalité de leur position.

— Il s'agit donc, pour moi, continua Georges, de travailler beaucoup pour arriver, je ne dis pas à la fortune mais à avoir une modeste aisance.

— Vous ne pouvez guère travailler plus que vous ne le faites, surtout depuis un mois.

— Oui, depuis un mois, le courage m'est revenu.

— Pourquoi donc, avant, étiez-vous découragé ?

— Je m'ennuyais, je me trouvais malheureux, isolé ; il y a dans mon cœur un immense besoin d'affection et je me disais que jamais on ne l'aimerait.

— Oh ! pouviez-vous avoir cette pensée ?

— Tout à coup, je me suis remis à espérer, comprenant que je pourrais être aimé, comme je le désire, à la condition de m'en rendre digne.

— A la bonne heure ! Et maintenant vous êtes gai : on voit bien que travailler vous rend heureux. C'est que vous étiez bien triste, monsieur Georges, bien triste ! Vous aviez toujours l'air préoccupé, mécontent ; vous étiez sombre, vous ne parliez plus à personne... Quelle différence aujourd'hui ! Dès le matin au travail. Vous riez, vous causez, vous chantez.

Tout le monde dit : « Comme il est changé, M. Georges; il n'est plus du tout le même ! » On en est heureux, je vous assure, car vous n'avez que des amis dans la maison.

Autrefois, monsieur Georges, quand je vous voyais triste, avec votre air soucieux, eh bien, je ne sais pas pourquoi je devenais triste aussi, j'avais de l'ennui, je travaillais mal, sans plaisir, et par moment j'avais comme des envies de pleurer.

Maintenant, je suis tout gaie, je chante aussi et il m'arrive parfois de danser toute seule comme une petite folle. Si vous savez comme je travaille, comme j'étude avec joie. Mon instituteur est enchanté. Elle me disait encore hier : « Ma chère petite, jessis étonnée de vos progrès; vous avez plus appris depuis un mois que pendant les cinq mois précédents. »

Mon père aussi est très content ; il est si bon pour moi, qu'il faut que je fasse tout pour lui plaire et le rendre heureux. D'abord, *je voudrais qu'il n'y eût que des heureux* sur la terre, et, si c'était en mon pouvoir, le chagrin, la douleur, la pauvreté, la misère disparaîtraient à jamais.

L'hiver dernier, un matin, allant faire des petites provisions, j'ai rencontré dans la rue une pauvre femme portant ses deux petits enfants dans ses bras. Ils étaient à peine vêtus de mauvaises loques et ils avaient tellement froid qu'ils en étaient bleus. Les petits criaient la faim et la pauvre mère sanglotait et pleurait à chaudes larmes.

— Alors, mademoiselle Herminie, votre bon petit cœur s'est ému ; les cinq francs que vous aviez dans la main pour faire vos achats ont passé dans la main de la pauvre mère.

— Comment savez-vous cela, monsieur Georges ? Je ne l'ai dit à personne, pas même à mon père.

— J'étais dans la rue, pas loin de vous et j'ai vu. C'était un dimanche.

Ce jour-là, j'ai su que dans cette maison de la rue Vérpin habitait un ange.

— Eh bien, monsieur Georges, cela m'avait fait un tel effet de voir une pareille misère, que j'en ai été malade pendant trois jours.

Le jeune homme l'écoutait avec un indicible ravissement, et il sentait son cœur se dilater, S'il ne se fût pas retenu, il l'aurait prise dans ses bras et lui aurait crié ;

« Mionne, vous êtes adorable et je vous aime, je vous aime ! »

Mais tant qu'il n'était pas sûr de l'avenir il devait garder son secret.

Après un court silence la jeune fille reprit :

— Il ne faut plus perdre le courage, monsieur Georges ; pourquoi seriez-vous découragé ? C'est si beau d'être peintre, un artiste ! Allez, vous arriverez sûrement. Est-ce que tous les peintres dont on parle n'ont pas été petits et inconnus avant d'être grands? D'abord, monsieur Georges vous avez beaucoup de talent.

— Comment savez-vous si j'ai ou non du talent? demanda Georges en souriant.

— C'est mon père qui me l'a dit.

— Est-ce qu'il a vu quelques-uns de mes tableaux ?

— Probablement.

— Ainsi M. Mourillon parle quelquefois de moi ?

— Nous parlons souvent de vous, monsieur Georges, surtout depuis quelque temps. Mon père vous aime beaucoup. « Tous les jeunes gens devraient ressembler à M. Georges Rimel, dit-il; il a du cœur celui-là ; aussi il fera son chemin; qu'il travaille, qu'il reste ce qu'il est, honnête et bon, et dans quelques années il sera riche et célèbre. »

— Ah ! vraiment, M. Mourillon dit cela de moi ?

— Oui, monsieur Georges, et juges comme je suis heureuse !

— Quoi ! cela vous rend heureuse d'entendre dire du bien de moi ?

— Mais oui, répondit-elle.

Le jeune homme eut de la peine à se contenir.

N'était-ce pas, comme tout à l'heure déjà, un aveu qui s'échappait inconsciemment du cœur de Mionne?

Quoi ! aurait-il réellement cet immense bonheur d'être aimé ?

Il prit la main de Mionne et, la serrant doucement :

— Mademoiselle Herminie, dit-il d'une voix vibrante d'émotion, sans le savoir, sans vous en douter même, vous avez été ma consolatrice dans les mauvais jours, et vous êtes devenue mon bon génie... Je ne gagne plus de retomber dans le découragement ; mais si cela arrivait un jour, fatalement, rappelez-vous que seule au monde, par un regard, par un sourire, vous auriez le pouvoir de remettre en mon âme le courage et la force nécessaires pour supporter les cruelles épreuves de la vie.

Mionne devint de nouveau très rouge et sans retirer sa main, sous le regard de feu de Georges, elle baissa les yeux.

— Mademoiselle Herminie, reprit Georges, j'ai une chose à vous demander.

— Ah ! fit-elle, subitement saisie d'un tremblement de corps.

— J'ai, depuis quelque temps déjà, un tableau dans ma pensée; je le vois tel qu'il doit être exécuté. Tout plein de mon sujet que je caresse sans cesse, avec joie, je m'identifie, je sens que ce serait une création puissante, une œuvre de valeur qui m'ouvrirait les portes de Salon à la prochaine exposition de peinture. Si je fais ce tableau, il sera remarqué, et ce premier succès d'artiste commencera ma réputation ; oui, j'ai la conviction que je créerai une belle œuvre ; eh ! oui, pour son exécution, j'ai en moi une entière confiance. Mais je suis en présence d'une grande difficulté.

— Ah !

— Dans vous mademoiselle Herminie, je ne peux rien faire.

Le regard de la jeune fille devint avidement interrogateur.

— Il faudrait que vous consentissiez à me servir de modèle.

— Eh bien pourquoi ne ferais-je pas cela pour vous? dit Mionne dont les yeux s'irradièrent.

— Vrai, vous ne refusez pas, vous voudrez bien poser ?

— Oui, monsieur Georges, car je serai heureuse de vous servir, à une condition, cependant, c'est que nous aurons l'autorisation de mon père.

Oh ! l'accordera. Dès ce soir je le préviendrai et vous n'aurez plus qu'à le voir pour lui faire votre demande.

— Demain, mademoiselle Herminie, j'aurai l'honneur de faire une visite à M. Mourillon. En cette circonstance, vous allez être mon associée, et si j'ai le succès que j'espère, quelle joie pour moi de vous le devoir !

Ce tableau que je rêve, auquel ma pensée travaille à toute heure du jour et de la nuit, ne peut exister que par vous. Certes, les modèles d'atelier ne manquent pas ; mais aucune de ces jeunes filles dont le métier est de poser devant les peintres ne pourrait répondre aux exigences de mon sujet.

Ce n'est pas votre portrait que je veux faire et cependant c'est vous, c'est votre personne tout entière que je veux représenter, que je veux rendre animée sur la toile, telle que je vous vois en ce moment, telle que je vous voyais tout à l'heure quand vous êtes entrée ici, enfin telle que vous m'apparaissez constamment quand mon imagination parcourt le domaine de l'idéal.

Je dois vous prévenir, mademoiselle Herminie, que ce n'est pas ici que je travaillerai avec vous ; cette pièce est trop petite, pas assez haute de plafond et manque de jour. J'avais absolument besoin d'un atelier Ce matin même j'en ai loué un sur le boulevard de Clichy, à deux pas d'ici.

— Et vous allez déménager, monsieur Georges?

— Non pas, je garde mon logement.

— Seulement vous n'y serez presque plus, dit Mionne.

— Je ferai de cette pièce ma salle à manger et c'est ici que je prendrai mes repas à midi et six heures le soir, car je conserve Mme Robert comme femme de ménage et comme cuisinière.

Georges et Herminie se serrèrent la main; puis la jeune fille prit sa cage et se retira accompagnée par le peintre jusque sur les marches de l'escalier.

TROISIÈME PARTIE

LA MAIN CACHÉE

I

L'ATELIER

L'atelier que Georges Ramel avait loué boulevard de Clichy était vaste, aéré et de grandeur suffisante. Regardant le Nord, il avait cette exposition que les peintres recherchent particulièrement. De sa haute et large baie vitrée, on avait vue sur le boulevard extérieur, remuant, toujours animé, et des maisons de Montmartre, qui s'étagent au flanc du coteau, comme les gradins d'un amphithéâtre.

Il n'avait qu'un instant, le matin, quelques rayons de soleil, qui lui arrivaient de travers ; mais, toute la journée, il voyait le soleil, depuis son lever jusqu'à son coucher, ruisseler sur les toits, faire partout ses trouées lumineuses, inondant le large boulevard et les rues étroites de la butte Montmartre.

Il était parfaitement éclairé, d'un jour presque toujours égal, même par un temps nuageux. Il atténuait, au moyen d'un store intérieur, glissant sur des bagettes en fer, Georges pouvait distribuer dans l'atelier, selon les circonstances, la lumière qui lui était nécessaire, l'adoucir, la tamiser ou la rendre plus vive.

L'atelier de Georges Ramel ne ressemblait guère à ceux des maîtres qui ont acquis en même temps la célébrité et la fortune, tels que Meissonnier, Dubufe, Detaille, Yvon, qui révèlent dans leur luxueux atelier comme dans un salon. L'atelier de Georges était celui d'un peintre qui commence et qui n'a encore sa réputation, ni fortune.

(A suivre) EMILE RICHEBOURG.